



Parking non couvert au dessus d'un immeuble

Par **medicis**, le **18/03/2016** à **13:58**

Bonjour,

J'ai une place de parking (PAS d'emplacement privatif) à 300 mètres de mon lieu de travail que je loue depuis 10 ans. il y a une semaine j'ai reçu une facture de square habitat qui me le loue de 50 euros environ concernant l'année 2014 (somme qu'ils vont prélever sans m'avoir averti à l'avance) et aujourd'hui je reçois une nouvelle facture pour l'année 2015 pour des charges que je n'avais jamais réglé et dont on ne m'avait jamais parlé auparavant. Il y a 2 ans, également j'ai reçu par les impôts une facture me demandant "une taxe d'habitation" sur cette place de parking non couverte au dessus d'un immeuble.

- Est-il normal de participer aux charges afférentes aux parkings si l'on n'a pas d'emplacement privatif et de me prélever des sommes du jour au lendemain sans prévenir.

Merci de votre réponse.

PS : LE NOM DU BAILLEUR INSCRIT SUR CES DEUX FACTURES DE CHARGE N'EST PAS LE MEME QUE CELUI NOTE SUR LE CONTRAT DE CETTE PLACE DE PARKING INITIAL. ET SUR LE CONTRAT A L'EMPLACEMENT DES CHARGES IL N'Y A AUCUN CHIFFRE DE NOTE.